

L'expertise pour les petits Comités d'Entreprise c'est également accessible !

Les sujets étudiés sont ciblés, le coût est adapté !

Quelle est la situation financière de mon entreprise ? Comment évolue la masse salariale et les effectifs ? Quelles sont les exonérations de charges dont bénéficie mon employeur ? Quels investissements ont été réalisés ? Quelles sont les risques sur l'emploi ? Sommes-nous en possession de toute l'information que doit nous transmettre l'employeur ?

Vous vous posez des questions, l'expertise doit y répondre !

Vous déterminez avec nous quels sont les sujets à approfondir en fonction de l'actualité de votre entreprise et de vos préoccupations.

L'expertise est accessible pour tous les comités d'entreprises mais il est important d'adapter le champ de notre intervention en fonction de la taille et des moyens de l'entreprise.

L'instance est seule décisionnaire du choix de son expert. Ces expertises sont payées par l'employeur.

Vos contacts

Daphné LECOINTRE // 06 38 45 55 12 // daphne.lecointre@pnlconseil.fr

Julien PICARD // 07 81 81 06 29 // julien.picard@pnlconseil.fr

Thierry NIETO // 06 80 02 30 57 // thierry.nieto@pnlconseil.fr
